

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 38 (1912)
Heft: 16

Nachruf: Gremaud, Amédée

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il nous semble qu'à une époque où les patrons se plaignent, à juste titre, de leurs employés pour rupture de contrat en cas de grève, les industriels, et la presse qui est à leur service, ne devraient pas être les premiers à excuser celui qui ne fait pas honneur au contrat qu'il a signé.

Pour terminer, signalons encore cet illogisme de journaux qui défendent avec ardeur notre industrie nationale, et qui n'ont rien à reprendre, qui défendent même la Convention du Gothard, cette servitude éternelle dont on voudrait grever notre réseau fédéral en faveur de pays étrangers.

A. M^l.

CHRONIQUE

L'industrie suisse des machines en 1911.

Le *Verein schweizerischer Maschinen-Industrieller* vient de publier son rapport annuel pour 1911. Nous en extrayons quelques renseignements intéressants.

L'importation des machines a atteint Fr. 49 598 790, en augmentation de Fr. 3 197 267, ou 6,9 %, par rapport à 1910.

L'exportation se chiffre par Fr. 93 829 263 correspondant à une plus-value de Fr. 12 825 959, ou 15,7 %, sur l'année 1910.

Nos deux grands voisins, l'Allemagne et la France figurent dans ces chiffres dans la proportion suivante :

Importation	Exportation
d'Allemagne 68,9 %	en Allemagne 18,8 %
de France 13,3 %	en France 19,8 %

L'exportation dans les pays d'outre-mer constitue le 36,3 % de l'exportation totale.

Le nombre des ouvriers employés dans les fabriques de machines s'est accru de 5 1/2 %. Il faut se garder toutefois de conclure de cette augmentation à un avenir réjouissant pour notre industrie des machines. Non seulement la concurrence étrangère, et particulièrement celle de l'Allemagne qui travaille dans de bien meilleures conditions, devient de plus en plus envahissante, mais notre industrie est encore obligée de compter avec l'intervention fréquente de l'Etat qui, sous le prétexte d'améliorations sociales, tend à lui infliger une réglementation à outrance, bien faite pour entraver son développement. Nos autorités se signalent en outre par une mansuétude étonnante à l'égard de certains meneurs qui n'hésitent pas à recourir à la violence pour faire triompher leurs revendications. Aussi, nos industriels paraissent-ils bien désabusés sur l'appui qu'ils peuvent attendre de l'Etat ! ils ne lui demandent plus, comme naguère, de leur ouvrir de nouveaux débouchés, ils le conjurent seulement de ne pas paralyser notre industrie par une législation imprudente. Non qu'ils repoussent par principe toute « loi sociale » : tout récemment, l'Association des fabricants de machines s'est prononcée en faveur de la loi sur les assurances ; mais ce qu'on redoute, c'est l'intervention tracassière du législateur telle qu'elle se manifeste notamment dans le projet de révision de la loi sur les fabriques.

Nous avons mentionné la situation privilégiée dont jouit l'industrie en Allemagne qui passe, à nos yeux tout ou moins, pour être l'Eldorado des industriels ; il ne faut cependant pas oublier que ce pays possède la législation « sociale » la plus développée ; les charges « sociales » qui pèsent sur l'in-

dustrie allemande sont même si lourdes que les hommes les plus compétents craignent qu'elles ne compromettent gravement la prospérité économique de la nation tout entière. On en jugera par les lignes suivantes, empruntées à une étude de M. *Bellom*, parue dans le *Génie civil*¹ : « Les charges publiques de l'industrie allemande ont subi, au cours des dernières décades, une ascension extraordinaire. Elles deviennent peu à peu, à côté de la question ouvrière qui empire, un danger économique, par la menace qu'elles font peser sur l'esprit d'entreprise et le rendement de l'industrie » et, « c'est un fait acquis que, depuis une époque récente, l'ancienne confiance des chefs d'entreprise allemands dans la permanence de la puissance d'exportation de l'industrie allemande a été ébranlée ».

H. D.

NÉCROLOGIE

† Amédée Gremaud.

Le 6 août, est mort tranquillement après une maladie longue et pénible, M. Amédée Gremaud, ingénieur cantonal et inspecteur général des ponts et chaussées du canton de Fribourg.

Peu de vies furent mieux et plus utilement remplies que la sienne ; doué d'une force de travail et d'un talent d'assimilation merveilleux, son esprit lucide et enjoué, constamment en éveil, était au courant de tout ce qui se faisait de nouveau ; aussitôt il savait en tirer le parti utile, ou dans les travaux très chargés de son dicastère, ou sous forme de notes communiquées aux nombreuses sociétés dont il faisait partie et tout spécialement à sa chère Société des ingénieurs et architectes.

Né en septembre 1841, à Riaz, charmant village sis au cœur de la Gruyère, il fit ses premières études dans l'école primaire de son village et de la ville de Bulle ; puis il suivit successivement les cours des collèges de Fribourg et de Frauenfeld ; il garda, sa vie durant, un souvenir très cher des deux années passées dans cette dernière ville : c'est là, disait-il souvent, que j'ai appris à travailler, à voir et à comprendre. De Frauenfeld il passa à Aarau qu'il quitta au bout de deux ans avec le certificat de maturité qui lui ouvrit en automne 1860 les portes de l'Ecole polytechnique fédérale où il conquit en 1864 le diplôme d'ingénieur civil.

Il fut immédiatement agréé comme ingénieur aux travaux du chemin de fer Lausanne-Fribourg-Berne alors en construction ; de là il passa au chemin de fer Wyl à St-Gall ; mais déjà en 1866 le jeune ingénieur se sentit rappelé au pays natal ; il entra dans l'administration cantonale de son canton comme ingénieur-adjoint des ponts et chaussées sous la direction habile de M. Raymond de Montenach qui bien vite sut apprécier les mérites de son nouvel assistant. En 1870 le Grand Conseil lui confia à titre intérimaire les fonctions d'Inspecteur général qui dès l'année suivante lui furent, dans la session de mai 1871, confiées à titre définitif.

Depuis lors, M. l'ingénieur Gremaud fut attaché jusqu'à sa mort au service de l'Etat de Fribourg auquel il ne cessa de rendre durant ces quarante années, des services signalés. A son entrée en fonctions, le canton de Fribourg possérait tout au plus 300 kilomètres de routes cantonales ; il en compte

¹ T. LXI, N^os 13 et 14 (1912).

à ce moment 540 kilomètres et l'exécution des projets mis à l'étude portera l'étendue du réseau fribourgeois à 700 kilomètres; ces chiffres toutefois ne disent qu'une partie de l'immense travail accompli par M. Amédée Gremaud; il y faudrait ajouter le développement considérable des routes communales, les travaux de corrections des cours d'eau et les entreprises de reboisement, autant d'oeuvres que les bureaux des ponts et chaussées ont eu à étudier et à mener à bonne fin. Le caractère conciliant du regretté défunt facilita dans une mesure très large la solution facile des transactions

daire professionnelle des garçons qu'il organisa selon un programme nouveau. Depuis lors, cette école dont il avait conservé la direction et l'enseignement de plusieurs branches, telles que la construction et l'arpentage, a, durant les 27 ans de son existence, rendu d'excellents services à la population ouvrière, non seulement de la ville de Fribourg, mais de tous les villages avoisinants. Il y a deux ans, une réunion très nombreuse des anciens élèves de cette école dans une fête très réussie, porta aux nues son ancien directeur et professeur, à l'occasion du 25^e anniversaire de la fon-



Amédée Gremaud.

nombreuses nécessitées par des travaux d'une telle envergure, transactions qui dans la règle tournèrent toujours aussi bien au plus grand bien de l'Etat et des communes qu'à celui des particuliers.

Les rapports journaliers que l'ingénieur Gremaud eut sans cesse avec entrepreneurs, ouvriers et maîtres d'état au cours de ses énormes travaux lui donnèrent la preuve que ce n'étaient ni les officiers, ni les soldats qui manquaient dans chaque entreprise, mais plutôt les sous-officiers c'est-à-dire les bons conducteurs de travaux et les bons maîtres d'état. Cette idée, qu'il avait faite sienne, amena notre cher collègue M. Gremaud, à fonder à Fribourg, en 1885 l'Ecole secon-

dation de l'Ecole secondaire professionnelle.

Là ne se borna pas l'activité de M. l'ingénieur Gremaud. C'est lui qui fonda la section fribourgeoise de la Société suisse des ingénieurs et architectes, section dont il resta le président presque sans interruption et l'âme toujours depuis sa fondation.

C'est encore lui qui fut l'auteur d'un travail couronné, sur l'éducation professionnelle, l'auteur aussi de nombreux articles publiés dans l'*Eisenbahn*, dans la *Schweizerische Bauzeitung*, dans la *Revue scientifique*, dans le *Bulletin de la société vaudoise des ingénieurs et architectes* enfin dans notre *Bulletin technique de la Suisse romande*, du Comité supérieur

de rédaction duquel M. Gremaud faisait partie depuis son début.

A Fribourg, M. Gremaud fut avec quelques amis l'initiateur de la belle publication *Le Fribourg artistique à travers les âges*, qui depuis 22 ans, continue par ses fascicules réguliers, à faire honneur aux deux sociétés des ingénieurs et architectes et des amis des Beaux-Arts.

Enfin les ingénieurs de la Suisse entière reconnaissaient-ils partout M. Amédée Gremaud pour l'avoir vu toujours gai et intéressant dans les assemblées générales de la Société suisse des ingénieurs et des architectes comme dans celle des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale dont il était l'hôte régulier et le membre écouté du comité directeur.

Le départ d'un homme aussi marquant que M. Amédée Gremaud devait causer tout autour de lui et plus loin dans la Suisse entière un deuil unanime ; la rédaction du *Bulletin technique de la Suisse romande* se joint avec émotion à ce deuil général et prie la veuve du défunt et sa famille éploquée d'agréer l'hommage de ses vifs regrets et de sa profonde sympathie.

R. de Sch.

Programme de concours pour l'élaboration des Plans d'un bâtiment destiné à la Caisse Hypothécaire et d'Epargne du Canton du Valais, à Sion.

Le Conseil d'Administration de la Caisse Hypothécaire et d'Epargne du Canton du Valais, ouvre un concours entre architectes domiciliés en Suisse pour l'élaboration des plans d'un bâtiment destiné à la Caisse Hypothécaire et d'Epargne.

Le programme détaillé du concours et le plan de situation avec cotes, sont à la disposition des concurrents au bureau de la Caisse Hypothécaire et d'Epargne, à Sion.

Le jury chargé d'examiner les projets est composé de trois architectes désignés par le Conseil d'Administration en la personne de MM. Camoletti Marc, à Genève, Fatio Edm., à Genève et Jost Eug., à Lausanne.

En cas d'empêchement de l'un des membres du jury, le Conseil d'Administration procèdera à son remplacement.

Le Conseil d'Administration délègue son président M. l'avocat Jérôme Roten, ainsi que le Directeur de la Caisse Hypothécaire auprès du jury pour assister avec voix consultative à ses délibérations.

Une somme de quatre mille francs est mise à la disposition du jury, pour être répartie en primes entre les auteurs des projets envisagés par lui comme satisfaisant le mieux aux conditions du programme. Les primes, sauf décision contraire du jury prise à l'unanimité, seront au nombre de trois.

Les projets devront être remis au bureau de la Caisse Hypothécaire et d'Epargne à Sion au plus tard le 15 novembre 1912.

Les pièces demandées pour le concours sont les suivantes :

Un plan de situation à l'échelle 1:200;

Les plans du sous-sol, du rez-de-chaussée, des 1^{er} et 2^{me} étage à l'échelle 1:100 ;

Deux coupes à l'échelle 1:100 ;

Les façades est, nord et ouest à l'échelle 1:100 ;

Une perspective sud-est nord-ouest ;

Un devis au mètre cube établi très exactement et de manière détaillée, le volume du bâtiment étant mesuré du sol du sous-sol à la corniche.

Le coût de la construction ne devra pas dépasser fr. 200 000.—.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Circulaires du Comité central aux Sections.

HONORÉS COLLÈGUES,

En 1913, aura lieu à Leipzig, une exposition internationale destinée à illustrer les progrès accomplis dans l'art de la construction et de l'aménagement des habitations et comprenant les sections suivantes :

1. Städtebau und Siedlungswesen.
2. Architektur.
3. Wohnwesen.
4. Baukunst.
5. Ingenieur-Baukunst.
6. Industrie.
7. Bau-Hygiene.

Cette exposition offrira ainsi aux ingénieurs et aux architectes l'occasion d'étudier des solutions intéressantes de divers problèmes techniques.

Le Comité central est prêt à se charger de l'organisation d'une exposition spéciale consacrée aux membres de notre Société, si son initiative trouve un intérêt suffisant.

Nous vous prions, en conséquence, de nous faire savoir jusqu'au 15 septembre 1912 au plus tard, si les membres de votre section désirent participer à cette exposition. Nous vous communiquons, pour servir à vous orienter, la lettre d'invitation et un programme.

Au nom du Comité central :

Le Président, Le Secrétaire,

H. PETER. A. HÆRRY.

Zurich, 14 août 1912.

Tunnel de Granges.

Longueur : 8565 m.

Etat des travaux au 31 juillet 1912.

	Côté Nord Moutier	Côté Sud Granges	Total des 2 côtés
Longueur de la galerie de base au 30 juin 1912.	m. 525	509	1034
Longueur de la galerie de base au 31 juillet 1912	" 593	617	1210
Longueur exécutée en juillet 1912 . . .	" 68	108	176

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Offre d'emploi.

Une grande fabrique de machines, cherche pour son bureau littéraire, un jeune ingénieur sachant parfaitement le français et un peu l'allemand.

S'adresser au Secrétariat de l'Ecole d'ingénieurs, Lausanne.

Demande d'emploi.

Ingénieur-constructeur, ayant de la pratique, cherche emploi.

S'adresser au Secrétariat de l'Ecole d'ingénieurs, Lausanne.